

SOINS DE SANTE

Lettre circulaire aux orthopédistes

2022/02

Nos données de contact: voir à la fin de cette circulaire

Nos références : 1260/OMZ-CIRC/Orth-2022-02-F **Bruxelles,** le 05/04/2022

Objet :

- 1. Article 29 de la nomenclature: règle interprétative 41 concernant les releveurs du pied;**
- 2. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Article 29 de la nomenclature: règle interprétative 41 concernant les releveurs du pied**

En annexe figure la règle interprétative 41.

La règle interprétative 41 précise que les segments du chapitre releveurs du pied ne sont pas cumulables avec la prestation 646612-646623 (appareil rigide, ressort ou attelle en matière plastique interne ou externe à la chaussure à appliquer à une chaussure de série).

Cette règle interprétative est parue au Moniteur belge du 5 avril 2022 et produit ses effets au 1^{er} décembre 2013.

Toutes les règles interprétatives relatives à l'article 29 de la nomenclature sont disponibles sur le site internet de l'Inami à l'adresse suivante :

<https://www.riziv.fgov.be/fr/nomenclature/nomenclature/Pages/default.aspx>

Annexe : 1

2. Informations pratiques.

Notre site internet:

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet www.inami.be > [Professionnels](#) > [Orthopédistes](#).

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : www.inami.be > [Programmes web](#) > « [Rechercher un dispensateur de soins](#) ».

Nos données de contact:

- Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

E-Mail: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.70.99 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

- Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

E-Mail: dossierpharma@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

* * *

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Jelle COENEGRACHTS
Directeur-général a.i.